



PUBLIC : Cette action de formation est destinée à tout le personnel de l'entreprise afin de répondre aux exigences de la réglementation relative au Code du Travail et aux Etablissements Recevant du public.

Réf : Article R4227-28 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

PREREQUIS : Aucun

TARIF : 350 Euros TTC

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- . Comprendre la naissance du feu et la propagation du feu
- . Savoir donner l'alarme et alerter les secours.
- . Savoir utiliser en sécurité un extincteur adapté aux feux à éteindre
- . Être capable d'identifier les organes de sécurité de son établissement

CONTENU :

Théorie : Le triangle du feu, les modes de propagations, le danger des fumées, l'alarme, l'alerte, les classes de feux, les extincteurs

Pratique : Exercice feux réels sur simulateurs, repérages des organes de sécurité.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Moyens pédagogiques : Salle de cours, ordinateur, vidéo projecteur, diaporama, simulateur de feux, extincteurs, documents stagiaires (support de cours, documents divers)

Méthodes pédagogiques : Exposé interactif - méthode démonstrative et applicative.

EVALUATION : Validation un QCM

VALIDITE : 36 mois

DUREE - MODALITES PEDAGOGIQUES

Délai d'accès : Inscription 3 semaines avant la formation

Date : déterminée sur la convention

Durée de la formation : 3h30

Lieu de la formation : (déterminé sur la convention)

Le nombre de participants : 4 à 10 stagiaires Maximum pour un formateur.

Convention : Une convention de formation est établie entre AFP et le client à minima de 3 semaines avant la date de formation.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION :

Feuille de présence émarginée par demi-journée, fiche de suivi, évaluation des acquis des stagiaires, évaluation à chaud. Attestation de fin de formation.

CONTACT :

Administration et Référente Handicap :

Corine TASSET (Gérante)

auditformapro@gmail.com

Tél. 06 19 70 46 06

Conseiller pédagogique : Thierry TASSET

csformation@orange.fr

Tél. 06 87 50 50 25

QUALITE DU FORMATEUR :

SSIAP 3



Pour les personnes en situation d'handicap : AFP louera une salle de formation accessible au sens du CCH : Art 111-9-7. Sur demande, les cours sont également adaptables.